

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°73-2021-166

PUBLIÉ LE 24 SEPTEMBRE 2021

Sommaire

73_PREF_Präfecture de la Savoie / DCL Direction de la citoyenneté et de la légalité - Bureau de la réglementation générale et des titres

73-2021-09-23-00001 - Arrêté préfectoral portant modification de l'arrêté préfectoral n° DCL/BRGT/A2021/225 modifiant l'arrêté relatif aux mesures de police applicables sur l'aérodrome de Chambéry Savoie Mont Blanc (2 pages)

Page 3

73_PREF_Préfecture de la Savoie

73-2021-09-23-00001

Arrêté préfectoral portant modification de
l'arrêté préfectoral n° DCL/BRGT/A2021/225
modifiant l'arrêté relatif aux mesures de police
applicables sur l'aérodrome de Chambéry Savoie
Mont Blanc



**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de la Citoyenneté et de la Légalité

Bureau de la Réglementation Générale
et des Titres

**Arrêté préfectoral n° DCL/BRGT/A2021/ 229 portant modification de l'arrêté préfectoral n°
DCL/BRGT/A2021/ 225 modifiant l'arrêté relatif aux mesures de police applicables sur
l'aérodrome de Chambéry Savoie Mont Blanc**

Le préfet de la Savoie
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

Vu le code de l'aviation civile ;

Vu l'arrêté préfectoral relatif aux mesures de police applicables sur l'aérodrome de Chambéry Savoie Mont Blanc du 8 novembre 2019 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°DCL/BRGT/A2021/ 225 en date du 17 septembre 2021 modifiant l'arrêté relatif aux mesures de police applicables sur l'aérodrome de Chambéry Savoie Mont Blanc et portant déclassement d'une partie de la zone réservée de l'aérodrome de CHAMBERY / AIX LES BAINS du 25 septembre 2021 à 16 h 00 au 26 septembre 2021 à 21 h 00, dans le cadre de l'accueil du public pendant les journées portes ouvertes de l'Aéroclub de Savoie ;

Vu la demande de M. Bernard BOYMOND, président de l'Aéroclub de Savoie sollicitant une modification des dates de déclassement pour des raisons météorologiques ;

Vu les avis favorables de la directrice de la sécurité de l'aviation civile centre-est, de la directrice zonale de la police aux frontières sud-est et de la responsable Qualité Sécurité Sûreté Environnement de l'aéroport de Chambéry Savoie ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture de la Savoie,

ARRETE

Article 1er – L'article 1 de l'arrêté du 17 septembre 2021 susvisé est modifié comme suite :

« Dans le cadre de l'accueil du public pendant les journées portes ouvertes de l'Aéroclub de Savoie, une partie de la zone réservée de l'aérodrome de CHAMBERY / AIX LES BAINS est déclassée provisoirement, conformément au plan transmis par le demandeur **du 24 septembre 2021 à 16 h 00 au 26 septembre 2021 à 21 h 00 ... »**

Le reste de l'arrêté est sans changement.

Article 2 - Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble (2 place de Verdun – BP 1135 – 38022 GRENOBLE CEDEX) ou par voie dématérialisée, par l'application "Telerecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr, dans le délai de deux mois à compter de publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Savoie.

Article 3 – La secrétaire générale de la préfecture de la Savoie, les maires de Voglans, La Motte Servolex, Viviers du Lac et Le Bourget du Lac, le commandant du groupement de gendarmerie de la Savoie, la directrice de la sécurité de l'aviation civile, la directrice zonale de la police aux frontières et le Directeur des Sécurités de la préfecture de la Savoie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté dont copie sera adressée à Mme Mylène LEULY, directrice de l'aérodrome de Chambéry/Aix les Bains et à la brigade de gendarmerie des transports aériens..

Chambéry, le 23 septembre 2021

Le préfet,
Pour le préfet et par délégation,
Le sous-Préfet d'Albertville
Christophe HERIARD